

Adresse de l'agent national du district de Nyons, qui annonce la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de l'agent national du district de Nyons, qui annonce la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 531;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14532\\_t1\\_0531\\_0000\\_16](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14532_t1_0531_0000_16)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

voie du bulletin : il en sera adressé des expéditions manuscrites au tribunal révolutionnaire et au tribunal criminel du département de l'Arriège » (1).

## 73

## ETAT DES DONNS (suite) (2).

Un anonyme a donné deux médailles en argent, de la fédération martiale du 30 mai 1790, et un écu de 6 liv., pour les frais de la guerre.

La séance est levée à trois heures (3).

Signé, P. A. LALOI, *ex-président*; BRIEZ, FRANCASTEL, CARRIER, LE SAGE-SENAULT, MICHAUT, CAMBACERES, *secrétaires*.

## AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

## 74

PÉPIN obtient la parole pour une motion d'ordre.

Il expose que si le recueil des belles actions sert la liberté, enflamme tous les cœurs de l'amour de la patrie, porte tous les citoyens à la pratique des vertus, un recueil des crimes des rois et de leurs assassins ne produiroit pas un effet moins heureux en inspirant une juste horreur contre des monstres qui, dans tous les temps se sont montrés les persécuteurs du juste et de la vertu.

Il demande que le comité d'instruction publique soit chargé de rédiger ce nouveau recueil dans la même forme que celle qu'il a adoptée pour le recueil des belles actions.

MERLIN (de Thionville) combat cette proposition; il observe que les crimes des rois et de leurs vils suppôts sont trop multipliés, le comité, ajoute-t-il, auroit composé des volumes que nous n'aurions encore qu'un foible essai

de leur perversité. Il faut livrer à l'oubli les rois et leurs crimes, marchons dans la voie des vertus, et nous aurons fait tout ce que la République exige. Il termine par demander l'ordre du jour. Adopté (1).

## 75

[Commune de Paris, 22 prair. II; Etat des détenus au 21 prair.] (2).

Grande Force .....	692
Petite Force .....	312
Sainte Pélagie .....	225
Madelonnettes .....	298
Montprin, rue N.D. des Champs .....	67
Abbaye .....	104
Bicêtre .....	963
A la Salpêtrière .....	443
Chambres d'arrêt, à la mairie .....	43
Fermes .....	21
Luxembourg .....	840
Maison de Suspicion, rue de la Bourbe ..	525
Brunet, r. de Buffon .....	44
Picpus, f <sup>rs</sup> S <sup>t</sup> Antoine .....	206
Réfectoire de l'Abbaye .....	139
Caserne des Petits Pères .....	155
Les Anglaises, r. S <sup>t</sup> Victor .....	145
Les Anglaises, r. de Loursine .....	131
Caserne, r. de Sève .....	134
Les Carmes, r. de Vaugirard .....	341
Les Anglaises, f <sup>rs</sup> S <sup>t</sup> Antoine .....	84
Coignard, à Picpus .....	59
Ecossais, r. des fossés S <sup>t</sup> Victor .....	99
S <sup>t</sup> Lazare, f <sup>rs</sup> S <sup>t</sup> Lazare .....	686
Picquenot, r. et à Bercy .....	35
Geoffroi, rue de la folie renaud .....	23
Belhomme, r. de Charonne 70 .....	104
Bénédictins anglais, rue de l'observatoire	118
Total général .....	7036

## 76

[Les ventes de biens d'émigrés dans le district de Nyons] (3).

L'agent national du district de Nyons, département de la Drôme, annonce à la Convention que pendant le cours de germinal il s'est vendu pour 185 325 liv. de biens d'émigrés, dont l'estimation était de 90 490 liv.

(1) P.V., XXXIX, 223. Minute de la main de Merlin (de Douai). Décret n° 9475. Reproduit dans B<sup>ns</sup>, 26 prair. (suppl<sup>t</sup>). Mention dans J. Perlet, n° 628; J. S.-Culottes, n° 483.

(2) P.V., XXXIX, 408.

(3) P.V., XXXIX, 224.

(1) J. Fr., n° 625; J. Sablier, n° 1372; Ann. R.F., n° 194; M.U., XL, 368; Rép., n° 174; J. Perlet, n° 627; J. Lois, n° 621; Mess. soir, n° 662; C. Eg., n° 662; Audit. nat., n° 626; J. S.-Culottes, n° 483.

(2) C 305, pl. 1150, p. 10.

(3) J. Univ., n° 1661.